



Retour de l'entrevue de la FFPP au ministère de la Santé

- AGENDA, ÉVÈNEMENTS, COLLOQUES... -



Date de mise en ligne : jeudi 8 avril 2010

Copyright © PSYCHOLOGUE EN RESISTANCE - Tous droits réservés

Bravo , la FFPP !. elle semble s'intéresser au sort des 7500 psychologues des établissements de santé touchés par une réforme d'envergure qui verra leur future disparition. Pourquoi ont ils mis quasiment 3 mois pour publier le compte rendu de leur rencontre avec le ministère ? En avril , ne te découvres pas d'un fil, mais ils le font et nous rapportent que le ministère ne nous porte pas vraiment en estime. Ils nous disent même quel costume , les conseillers nous taillent. Passons aux choses sérieuses, voilà, plusieurs années que cela dure, que notre profession est en danger et la FFPP se réveille en publiant ce compte rendu plutôt réaliste sur notre situation. Elle y fait référence aussi à un compte rendu de la CGT, qui ne montre pas vraiment son inquiétude tout en disant que des choses se réforment. Je soupçonne la CGT de ne pas avoir entrevu un début de gravité de la situation. La gravité de la situation date de 2004, date de création du titre de psychothérapeute mais les responsables syndicaux et d'organisations de psychologues ont mené d'autres combats stériles : " création d'un ordre, certification européenne, et luttes intestines entre SNP et FFPP. Pourtant, ça n'est pas faute d'avoir alerté ces organisations : plusieurs écrits de psychologues relatent cet état des lieux publié dans "psychologues-psychologie, revue du SNP.

L'aveuglement dont ceux ci ont fait preuve durant ces longues années, a permis au ministère d'affiner son projet de création d'un nouveau métier dans la santé : le psychothérapeute-psychologue. C'est certainement pour cela que le ministère adopte cette posture laconique devant une représentation de psychologues.

Enfin, je vous renvoie à un article publié sur le JDP en juin 2007 et sur sur agoravox où nous vous alertions sur la situation désastreuse des psychologues :
<http://www.naturavox.fr/sante/A-20-...>

Une chose est sûre, là nous sommes d'accord avec la FFPP, c'est la réunion des forces , avec les Psychologues de la Base, qui fera que nous sauverons notre métier. Il est urgent que les Psychologues définissent une politique de ce qu'ils soutiennent en terme de soins psychologiques pour nos concitoyens. J P Aubel en PJ le rapport buisson dont parle la FFPP

[Extrait du Fédérer n°54](#)

Retour de l'entrevue de la FFPP au ministère de la Santé : Etat des lieux, discussions et propositions

La FFPP a rencontré les conseillers de madame Roseline Bachelot le 15 janvier 2010. Cette rencontre soigneusement préparée au vu des enjeux des réformes du champ de la santé s'est soldée par un

dialogue de sourds ; les psychologues sont pour le Ministère de la Santé des professionnels encombrants et ingérables. Dont acte !

Le 21 juillet 2009, la loi HPST est adoptée. La mise en place des Agences Régionales de Santé (ARS) est en cours.

Les réformes entreprises dans le champ de la santé bouleversent à terme les pratiques professionnelles des acteurs de santé.

Des psychologues, pourtant concernés et impliqués par les réformes en cours, il n'en sera pas question dans cette loi. Pire, la dimension psychologique est supprimée dans le préambule de la loi (Fédérer, N° 48, pages 4-6).

Fin juillet, nous demandons un rendez-vous avec Madame la Ministre de la Santé, Roseline Bachelot. Notre propos était de souligner le besoin récurrent des psychologues dans le champ de la santé, besoin régulièrement souligné par les associations d'usagers, mais également par différents rapports officiels (IGAS, Sénat, CES,...). Nous souhaitions envisager ensemble les raisons qui entravent l'utilisation pleine et entière des compétences des psychologues. La lecture attentive du rapport de l'IGAS nous avait donné, à ce sujet, quelques pistes très intéressantes.

Par ailleurs, la sortie imminente du décret d'application du titre de psychothérapeute (et de son arrêté/cahier des charges) modifiera profondément dans les années à venir, la place du psychologue à travers la demande (la prescription ?) qui lui sera adressée. De tout cela nous voulions discuter.

Madame la Ministre ayant pris connaissance « avec la plus grande attention de notre demande d'audience » nous orientera vers Monsieur Alla, conseiller technique de son cabinet, qui à son tour, nous dirigera vers les conseillers en charge de la santé mentale : Monsieur Ronan Le Joubioux (juriste) et Madame De Penanster (médecin). En préparation du rendez-vous, nous avons transmis à nos interlocuteurs un dossier récapitulatif de l'ensemble des propositions développées par la FFPP ces dernières années.

Concernant l'article 91 portant sur l'usage du titre de psychothérapeute, la publication du décret et dans le même temps, de son arrêté/cahier des charges, nos interlocuteurs sont restés bien laconiques : « il a été tenu compte de vos propositions ». La parution du

décret serait imminente. Plus de deux mois après, nous attendons toujours. Concernant les autres points que nous souhaitions aborder, force est de constater l'incapacité à penser l'idée de coopérations professionnelles, mais bien au-delà,

l'idée même du psychologue : « le psychologue ne correspond pas au socle commun définissant un professionnel de santé ». « Ici, c'est le ministère de la santé, donc ce qui ne concerne pas le malade ne nous intéresse pas », « le domaine de la santé s'adresse à des gens malades et pour cela on a des formations », « nous ne voulons plus entendre que parler ça fait du bien », « la profession de psychologue est une entité trop disparate, et le titre de psychologue ne rend pas visible le métier du psychologue ». Nos interlocuteurs auront à cœur de nous rappeler que

le diagnostic (« pierre angulaire de l'organisation des soins ») relève de la « responsabilité pleine et entière du médecin ».

Une fois posés ces fondamentaux à savoir une médecine « lourde », sérieuse, solide, alors oui sans

doute, les psychologues s'ils arrivent à définir leur métier, pourraient, « peut-être », s'insérer dans le groupement de coopérations sanitaires, à discuter, sans doute, avec les futures ARS, en demandant à participer à des expérimentations. Ils nous invitent à « nous manifester » dès que les projets seront plus avancés. Et que « peut-être » (l'entretien arrive à son terme) une place est possible auprès du malade et de son entourage mais si et seulement si « on vise au maintien du bien-être ». Traduction.....

Les psychologues sont décidément bien encombrants. Avions-nous oublié que le ministère de la Santé n'a jamais traditionnellement composé avec notre profession pour construire ses politiques publiques ? Si le parlement compte un grand nombre d'élus médecin, il n'a jamais comporté dans ses rangs de psychologue. Ne parlons pas du ministère de la Santé qui a la plus forte densité de professions médicales au mètre carré. Les psychologues restent des professionnels difficiles à gérer : ils ne veulent pas être dans le code de la santé du côté des paramédicaux, mettent en avant l'importance de

l'autonomie professionnelle, brandissent le code de déontologie et insistent sur la dimension psychique de la personne qu'ils entendent bien respecter. Ils sont critiques avec la politique des bonnes pratiques et les

16
Fédérer n° 54 – Avril 2010

politiques d'évaluation comme moyen de contrôle social. Et pour finir, les psychologues tiennent au titre de psychologue. Mais le prix à payer est élevé et la facture salée : on ne retient de la profession et de la discipline que ses discours, ses divisions et ses querelles internes. Car de cela, nos interlocuteurs sont bien informés et en jouent depuis des années. Le résultat est l'instrumentalisation de la dimension psychologique au service d'outils de bonne pratique comme par exemple celui de trousse de bien-traitance à destination des professionnels, d'éducation à la santé versus Haute Autorité Santé, le tout mâtiné de rationnel scientifique. La diversité de notre profession et de notre discipline est une entité trop compliquée à saisir pour des interlocuteurs soucieux d'efficacité.
...et discussion

Récemment, nos collègues de l'UFM ICT-CGT ont fait état de leur entrevue avec la DHOS au ministère de la santé. L'objet de cette rencontre est en lien avec des revendications statutaires liées aux concours de la FPH, au temps FIR et à la précarité des emplois de contractuels. Le compte rendu de la rencontre est clair : absence de recevabilité de la DHOS (ce qui ne surprend personne vu le contexte), mais surtout mépris des arguments déployés par nos collègues. Pire, la quotité du temps FIR et son utilité est questionnée. La situation des contractuelles serait en lien avec les abus du temps FIR.

Ne nous cachons pas derrière notre petit doigt, et nous l'avons écrit il y a quelques temps dans Fédérer 44.

« il nous faudra défendre la fonction d'un temps FIR, non pas comme un avantage corporatiste réservé aux plus chanceux d'entre nous, mais comme constitutif de notre identité professionnelle. Que mettons nous dans le panier formation-information-recherche, quel retour vers les équipes et les patients ? Sans doute sommes nous appelés à le reconsidérer pour mieux le partager au sein des équipes avec lesquelles nous travaillons. Quel système d'évaluation sommes nous en mesure de proposer pour s'assurer de cette redistribution ? Questions dont nos politiques accompagnés de leurs conseillers ne manqueront pas de nous poser » (in fédérer 41).)

Nous y sommes donc : Un grand nombre d'établissements de la FPH demande aux

psychologues de rendre compte de ce temps FIR en établissant sur la base de la gestion du temps de travail une grille horaire comprenant le temps FIR adapté aux besoins et missions du professionnel. Proposition recevable, la balle est maintenant dans le camp des psychologues.

Mais ce que nous retiendrons du compte rendu de nos collègues de la CGT et à mettre en lien avec notre propre rencontre, (mais pas avec les mêmes interlocuteurs) est le désintérêt manifeste pour la profession de psychologue.

Si ce désintérêt est à prendre en compte, il n'est jamais agréable de se voir éconduit de cette manière, il doit avant tout nous conduire à développer une autocritique qui ne cède en rien sur nos fondamentaux qu'il n'est pas inutile de rappeler :

- ▶ Un titre de psychologue, socle identitaire et fédérateur de la profession et de la discipline.
- ▶ une autonomie professionnelle affirmée

Mais sommes-nous tous au clair avec ces notions fondamentales et les moyens d'exercice qui doivent les accompagner dans une pratique quotidienne rendue de plus en plus difficile.

Le dernier rapport « officiel » signé par monsieur Jean

- ▶ René Buisson rapporteur du Conseil Économique, Social et Environnemental (La pédopsychiatrie : prévention et prise en charge voir page XX) fait largement référence aux psychologues : la définition d'un véritable statut pour l'exercice libéral de cette profession est posée avec la prise en compte d'un remboursement des actes. Si cette proposition peut sembler séduisante au premier abord elle ne doit pas nous faire oublier qu'il y a derrière l'idée d'une solution des problèmes récurrents développés plus haut.

....pour des propositions

La FFPP a beaucoup travaillé sur l'évolution des représentations autour de la notion d'actes du code de la santé, de la prévention, de l'évaluation ... La place du psychologue dans le parcours de soin (dispositifs de prévention primaire, secondaire et tertiaire, les procédures/démarches diagnostiques et de prise en charge inscrites dans les réseaux et les services de soin médical, social et/ou éducatif...) a occupé un grand nombre de discussions au sein de la commission « rôle et place du psychologue dans le champ de la santé ».

Il devient maintenant urgent d'élargir cette réflexion vers les associations représentatives et notamment vers les universitaires qui sont une pièce importante du dispositif. La récente mobilisation d'un grand nombre d'entre eux face à la menace de voir

l'exclusion des actes des psychologues des forfaits dépendance des établissements médico-sociaux est révélatrice de l'engagement qui est le leur (ce point sera abordé dans le prochain numéro de Fédérer). Nous devons entreprendre un travail de définition plus précis concernant l'activité des psychologues dans le champ de la santé. L'élaboration d'un livre blanc est à construire. En janvier 2011, la FFPP organisera sur ce sujet une journée d'étude. Nous souhaitons pouvoir tracer, au cours d'ateliers, les premiers contours d'une activité des psychologues dynamique, capable de prendre en compte les nouveaux défis que nous allons devoir affronter dans les années à venir : démographie médicale en baisse ; augmentation de la demande « psy » ; développement des actions de prévention ; rationalisation des dépenses de santé ...

Serons-nous prêt à relever le défi ? A la FFPP nous le pensons et mettrons en oeuvre les moyens d'une réflexion élargie. Car ce n'est qu'en rassemblant nos positions, en les élaborant, en se présentant rassemblée, que notre profession aura quelques chances de tirer vers le haut ce qu'elle inscrit en préambule dans son code de déontologie : Le respect de la personne dans sa dimension psychique est un droit inaliénable. Sa reconnaissance fonde l'action des psychologues.

Brigitte Guinot et Michaël Villamaux

Br a

[\[PDF - 335.1 ko\]](#) **Rapport Buisson**